

Interreg Caraïbes



UNION
EUROPÉENNE

Fonds européen de développement régional

**Annexe au Rapport Annuel de Mise en Œuvre de 2017
du programme INTERREG Caraïbes**

**Note spécifique relative à la gestion des fonds FED
(Fond Européen de Développement)**

Une nécessaire articulation FED-FEDER

Le passage des cyclones Irma et Maria dans la Caraïbe en septembre 2017 l'a cruellement rappelé : les risques naturels ne connaissent pas de frontières. En raison de leurs défis (risques naturels et sanitaires, développement économique et humain durables) et de leurs intérêts (patrimoine naturel et culturel riche) communs, le renforcement du dialogue et de la coopération entre les pays et territoires de la Caraïbe pour faire émerger des solutions communes constitue un réel enjeu. Cet enjeu est partagé par les pays et territoires de la Caraïbe de tout statut, et par l'Union Européenne qui apporte un soutien dans la zone à travers divers programmes de développement. Toutefois, malgré ce constat, ce dialogue peine à se concrétiser.

Sous l'impulsion de la Région Guadeloupe, Autorité de gestion d'INTERREG Caraïbes, du Forum Caraïbéen des pays ACP (CARIFORUM)¹ et de l'Union Européenne, un dispositif inédit a été mis en place afin d'apporter une réponse concrète à cette problématique. Pour approfondir et renforcer la coopération régionale entre les pays et territoires du CARIFORUM et les Régions Ultrapériphériques (RUP) de l'espace Caraïbes², les territoires ont fait le constat de la nécessité de renforcer la coordination entre les programmes de développement financés par le Fonds Européen de Développement (FED) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre du programme INTERREG Caraïbes. Cette coordination s'est concrétisée par la délégation de gestion faite par la Commission européenne au Conseil Régional de la Guadeloupe d'une enveloppe de 2.94 millions d'euros provenant de l'enveloppe régionale Caraïbe FED octroyée au CARIFORUM.

Ce dispositif inédit va permettre le financement conjoint de projets répondant à des enjeux partagés dans le cadre d'INTERREG Caraïbes. Ceci est de nature à renforcer la coopération opérationnelle permise par ce programme. En raison d'une inégalité d'accès aux financements (les partenaires des RUP bénéficient de cofinancements à des taux importants alors que les partenaires ACP n'étaient pas éligibles à des financements au titre du programme), les projets menés souffraient d'une structure partenariale déséquilibrée. L'articulation FED-FEDER permettra de soutenir, grâce au FEDER, les activités menées par les partenaires RUP et de soutenir, par du FED, les activités menées par les partenaires ACP, rééquilibrant ainsi la coopération INTERREG Caraïbes. Le résultat principal escompté est une coopération approfondie entre les pays et territoires membres du CARIFORUM et les RUP de la Région Caraïbe.

¹ Les pays membres du CARIFORUM sont: Antigua et Barbuda; Les Bahamas; Barbade; Belize; Dominique; République Dominicaine; Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines; Suriname; Trinidad et Tobago. Cuba fait partie du CARIFORUM mais n'est pas signataire de l'accord de Cotonou, donc pas bénéficiaire du Fond Européen de Développement.

² Les Régions Ultrapériphériques de la Région Caraïbe sont: Guadeloupe, Guyane Française, Martinique et Saint-Martin.

2017 : une année décisive dans la mise en œuvre de ce dispositif

Dispositif inédit et unique, la gestion parallèle de ces deux fonds européens par l'autorité de gestion d'un programme INTERREG présente de nombreuses difficultés (exposées ci-après). Ce n'est donc qu'une fois le programme INTERREG Caraïbes lancé de manière opérationnelle (en décembre 2016) et les clarifications réglementaires effectuées que les procédures de gestion et de mobilisation de ces fonds ont pu être arrêtées, et l'articulation FED-FEDER rendue opérationnelle, soit en 2017.

Après un travail de plusieurs mois avec les services de la Délégation de l'Union Européenne à la Barbade, l'Autorité de Gestion d'INTERREG Caraïbes a pu définir les modalités de gestion des fonds FED. La *Note de procédure relative à la mise en œuvre de la convention de délégation en cas de gestion indirecte, convention FED/2014/354-997* détaille ainsi le type d'action éligible, les modalités de soumission, les critères de sélection, le type de dépenses éligibles, le taux de cofinancement, le cycle de vie d'un projet FED-FEDER du dépôt de l'idée à la sélection, puis à la mise en œuvre et la clôture du projet. Présentée au CARIFORUM, elle a ensuite été validée par les partenaires du programme INTERREG Caraïbes lors du comité de suivi du 30 mai 2017. Afin de tenir compte des spécificités des partenaires ACP, de gagner en clarté et en simplification, cette note de procédure a été modifiée en décembre 2017³.

Le comité de suivi de mai 2017 a également validé les outils de candidature à une subvention au titre du FED-INTERREG Caraïbes, à savoir l'annexe D au formulaire de candidature.

Ainsi, toute candidature à une subvention FED au titre d'INTERREG Caraïbes :

- Devra avoir été formulée dans le cadre d'un projet éligible à INTERREG Caraïbes, porté par un chef de file localisé en territoire RUP ;
- Devra être formalisée dans le formulaire de candidature, à l'annexe D qui lui est dédiée, et accompagnée des justificatifs nécessaires, et transmise au Secrétariat Conjoint INTERREG Caraïbes en français et en anglais, par voie électronique et postale ;
- Sera instruite par le Secrétariat Conjoint INTERREG Caraïbes, qui formulera un avis technique détaillé ;
- Sera analysée, accompagnée de l'avis du Secrétariat Conjoint, par un Comité Technique FED-FEDER composé de représentants administratifs des institutions partenaires du programme, qui formulera un avis technique sur la programmation ;
- Sera étudiée en Comité de Sélection INTERREG Caraïbes, composé de représentants politiques des différentes institutions partenaires, qui décidera sur la programmation du projet et sur l'attribution de subventions FED et FEDER¹.

³ Les modifications ont ainsi permis d'augmenter le montant des avances accordées aux bénéficiaires d'une subvention FED (de 20 à 40%) afin de tenir compte de leur situation économique. Le principe de « partenaire majeur » a également été créé afin de permettre une meilleure reconnaissance du rôle des partenaires ACP dans un projet INTERREG Caraïbes.

Une fois ces modalités définies, un travail d'information sur ce dispositif, sur les opportunités de financement qu'il offre et sur les procédures à respecter pour y soumissionner a été effectué (notamment dans les médias à l'occasion des comités de mai 2017). Conformément à la stratégie de communication du programme (fonds FED et FEDER) définie et validée par les partenaires du programme le 30 mai 2017, des réunions d'information sur ce dispositif à destination des porteurs de projets INTERREG Caraïbes se sont tenues en juin et en juillet 2017 en Guadeloupe et en Martinique.



Par ailleurs, le Secrétariat Conjoint a apporté une assistance aux acteurs des pays et territoires ACP (dont le CARIFORUM), qui ont des idées de projet qu'ils auraient souhaité déposer sous INTERREG Caraïbes afin de les informer sur le programme et ses modalités et, le cas échéant, identifier des partenaires intéressés en territoire RUP.

Ce travail d'animation et d'assistance a permis le dépôt, en juillet 2017, de 9 candidatures à une subvention FED au titre d'INTERREG Caraïbes, dans le cadre de 7 projets INTERREG Caraïbes. Le montant demandé était de 1 726 370€ soit près de 60% de l'enveloppe FED déléguée. Ces demandes de subvention ont été analysées par le Comité de Sélection du 14 décembre 2017, qui a décidé de l'attribution de 6 subventions FED, et qui a ajourné une demande (en raison d'un manque d'éléments). Le montant des crédits FED programmés à l'issue de ce comité de décembre 2017 représente 667 653 € soit presque 25% de l'enveloppe déléguée. En parallèle de ces projets programmés, de nombreuses idées de projet sont en cours de développement pour un montant total estimé fin 2017 à près de 6 millions d'euros.

Ce sont donc actuellement 4 projets qui sont soutenus par ce dispositif inédit et permettent de fédérer les partenaires RUP et ACP engagés autour de thématiques majeures pour la Grande Caraïbe : le renforcement de la connectivité entre les territoires (projet PAIRE-CARIBSKY), la valorisation de nos spécificités naturelles et agricoles (projet RECAVACA), la protection de la biodiversité (projet CARI'MAM) et la résilience des territoires aux catastrophes naturelles (projet PREST).

Premiers éléments de bilan sur ce dispositif FED-FEDER

Ainsi que mentionné précédemment, la mise en place de cette articulation FED-FEDER a été laborieuse et a pris du retard.

D'une part, les crédits FED délégués ne peuvent intervenir que conjointement avec des crédits FEDER dans le cadre de projets INTERREG Caraïbes. En raison des règles régissant le 10^{ème} FED, l'accord de délégation devait être signé en 2014. Or, le programme opérationnel INTERREG Caraïbes V n'a été approuvé formellement par la Commission européenne que le 1^{er} décembre 2015, et lancé de manière opérationnelle que le 14 décembre 2016. En raison de divergences entre le calendrier de mise en œuvre de la convention FED et celui du programme INTERREG Caraïbes, un retard conséquent est donc à déplorer.



D'autre part, la mise en place opérationnelle de cette articulation entre FED et FEDER a nécessité de nombreuses clarifications règlementaires. Ce dispositif étant inédit, un travail conjoint avec les services de la Délégation de l'Union Européenne a été nécessaire pendant plusieurs mois afin de préciser les procédures de gestion et de contrôle de ces crédits et a abouti, comme précité, le 30 mai 2017. Une *Result Oriented Mission* mandatée par les services de la Commission Européenne s'est ainsi tenue en septembre 2017 à ce sujet : les services du Conseil régional de la Guadeloupe ont pu échanger avec le consultant mandaté à cet effet pour clarifier les raisons de ce retard et les difficultés rencontrées.

Or, la convention de délégation des crédits FED comporte des délais stricts : les crédits doivent avoir été engagés avant le 18 décembre 2017, et les dépenses effectuées avant octobre 2019. En conséquence, un risque de perte de crédits existait. Afin d'éviter ceci, le CARIFORUM et le Conseil Régional de la Guadeloupe se sont mobilisés et ont sollicité une extension de ces délais. Après un retour de la Délégation de l'UE à ce sujet en décembre 2017, une procédure d'avenant est donc en cours en la matière.

Ce dispositif FED-FEDER comporte également une limite : les partenaires localisés sur des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) en sont exclus. En effet, l'enveloppe de FED déléguée provient d'un programme régional géré par le CARIFORUM et destiné aux territoires ACP. Cette restriction en termes de territoires éligibles persiste dans le cadre du programme INTERREG Caraïbes. Le dispositif FED-FEDER expérimenté par

ce programme est donc perfectible à ce regard : alors que, dans un même projet INTERREG Caraïbes, les partenaires RUP peuvent être soutenus au titre du FEDER et les partenaires ACP au titre du FED, les partenaires PTOM ne peuvent accéder à des cofinancements européens.

Toutefois, ce dispositif a d'ores et déjà permis des avancées majeures :

Développement de la coopération opérationnelle entre acteurs de la Caraïbe

Il a permis de financer quatre projets au sein desquels les partenaires, indifféremment de leur localisation géographique, sont équitablement engagés. Ainsi qu'expliqué précédemment, les partenaires non-européens de projets INTERREG Caraïbes, ayant difficilement accès à des financements, ont été historiquement moins impliqués dans la conception et la mise en œuvre de ces projets. Les quatre premiers projets soutenus et les projets FED-FEDER en préparation permettent de souligner une avancée majeure de ce dispositif : il permet un meilleur dialogue et une réelle co-construction et co-réalisation des projets INTERREG Caraïbes FED-FEDER, qui peuvent alors tenir leurs promesses de projets de coopération gagnant-gagnant. Grâce à ce dispositif, chaque partenaire éligible peut avoir son propre budget pour la réalisation de ses activités, est responsabilisé dans la gestion et la conduite des fonds et du projet dans son ensemble, et bénéficie de ses résultats. Alors que les idées de projet étaient exclusivement portées par des porteurs de projet issus des RUP, elles émergent également d'acteurs et organisations localisés en territoire ACP pour une coopération qui n'est donc plus uniquement unidirectionnelle. Ce dispositif permet de meilleurs échanges, une meilleure connaissance réciproque, et une coopération opérationnelle effective entre porteurs de projets et acteurs socio-économiques des territoires RUP et ACP.

Renforcement des espaces de dialogue réguliers entre les institutions de la Caraïbe

Cette articulation FED-FEDER a également contribué à renforcer des espaces de dialogue réguliers entre institutions de la Caraïbe. Programme partenarial, INTERREG Caraïbes réunit diverses institutions de la Caraïbe issues des RUP, des PTOM et des territoires et pays ACP à l'occasion des comités de suivi et de sélection du programme. Alors que les partenaires caribéens du programme avaient parfois pu être en retrait lors de ces comités, leur présence et leur participation y sont désormais actives. Cette participation accrue se réalise aussi bien en tant que partenaire de la gestion de ce programme (contribution active à la définition de certains outils tels que la stratégie de communication d'INTERREG Caraïbes ou la Note de procédure relative à la gestion des crédits FED délégués, et participation active à la sélection des projets INTERREG Caraïbes) qu'en tant que porteurs de projets INTERREG Caraïbes (à titre d'exemple, l'OEEO et le CARIFORUM sont impliqués en tant que partenaire ou initiateurs d'au moins 14 projets ou idées de projet déposés auprès du Secrétariat Conjoint). Les échanges techniques avec ces partenaires caribéens se sont également développés en parallèle des espaces de dialogue formels

et réguliers que sont les comités INTERREG Caraïbes, à l'occasion de sessions d'animation sur le programme effectuées en territoire caribéen (conformément à la stratégie de communication définie) et de sessions de travail réalisées en présentiel ou de manière virtuelle (emails, visio-conférences ou conférences téléphoniques).

Bien que récemment mis en œuvre et nécessitant des ajustements réguliers, ce dispositif a donc permis de réelles avancées en matière de coopération tant au niveau technique (co-construction de projets de coopération entre porteurs de projet) qu'au niveau institutionnel (renforcement du dialogue technique et politique entre institutions). Cette articulation FED-FEDER monte actuellement en puissance avec de nombreuses idées de projet en cours de développement et une appropriation croissante du dispositif et de ses modalités par les porteurs de projet et institutions partenaires.

Annexe FED-FEDER